

En signant cette charte chacun s'engage à la respecter pour les jeunes et les adultes présents afin de faire progresser le bien-être de tous.

Le comportement responsable attendu est :

- ❖ Adopter une attitude positive et respectueuse en toutes circonstances.
- ❖ Croire en chacun des jeunes et veiller à valoriser leurs talents.
- ❖ Chercher avant tout à mettre en cohérence les paroles et les actes.
- ❖ Traiter chacun avec respect, le reconnaître comme une personne qui a des besoins et des droits propres à son âge.
- ❖ Créer un climat de confiance réciproque. Leur faire prendre conscience de ce qui est acceptable et ne l'est pas, tant dans les relations avec les autres jeunes que dans la fréquentation des adultes.
- ❖ Se situer à une juste distance de chacun et veiller à la garder (Distance physique, psychologique, affective, spirituelle...).
- ❖ Veiller à ne pas créer de situations délicates ou ambiguës et/ou qui ne respectent pas le projet de l'équipe.
- ❖ Permettre la parole de chacun et y prêter attention, la manière dont cela est dit par l'adolescent.
- ❖ Informer son responsable de toutes situations délicates ou ambiguës vécues ou constatées. Être vigilant à la qualité des relations et des comportements entre pairs.
  
- ❖ **Connaître et faire respecter la réglementation pour les mineurs :**
  - Ne jamais être seul avec un jeune au moment de la toilette, des soins ou au coucher. Ne pas être seul à seul dans un espace clos sans visibilité depuis l'extérieur. Ne pas être sous l'influence de l'alcool (ou de la drogue). Il est également interdit de leur procurer de l'alcool ou de la drogue ou de leur permettre d'en consommer. Ne pas faire de cadeaux personnels quels qu'ils soient, afin d'éviter le chantage affectif.
  - Eviter tout contact physique qui peut être mal interprété, et ce quel que soit l'âge. Le contact doit être approprié, jamais en privé et toujours de nature non sexuelle. On préférera la poignée de main à la bise et on évitera de prendre les jeunes sur les genoux.
  - Ne pas prendre et ne pas donner de photo ni de film sans autorisation des parents et sans le consentement des jeunes. Ne pas communiquer avec un vocabulaire vulgaire répété et dégradant qui ne respecte pas la personne. Ne pas communiquer par l'intermédiaire de SMS au-delà d'informations données au groupe et à des horaires raisonnables. Le secret ou le silence ne peuvent être imposés à l'adolescent : ce dernier doit pouvoir exprimer son malaise à l'égard d'une relation ou d'une situation qui le gêne.
  - Chaque membre de l'équipe est vigilant, notamment à tout comportement inadapté exclusif et/ou récurrent de la part d'un intervenant.
  - Lors de nuitées, dans la mesure du possible, les éducateurs ne dorment pas dans la même pièce que les jeunes.
  - Accompagner les jeunes participe à la construction d'un vivre-ensemble harmonieux et requiert un sens juste de la dignité humaine de chaque personne et une compréhension exacte de la responsabilité.

**Engagement :**

- Je déclare avoir pris connaissance de la charte, en avoir parlé en équipe et m'engage à la respecter

Nom de l'intéressé(e) ..... Prénom.....

Fait le ..... à .....

Signature de l'adulte accompagnateur

## Bienveillance

- Accueillir et considérer chaque enfant et chaque jeune en tant que sujet unique et particulier.
- Adopter un langage et une attitude respectueux.
- Créer des liens de confiance et un climat relationnel avec une présence ajustée.
- Être attentif aux conditions d'hygiène et de respect des besoins primaires de l'enfant (sommeil, nourriture) pendant les sorties.
- Respecter et préserver son intimité.
- Éviter tout excès d'autorité ou attitude d'emprise.
- Proscrire toute violence physique ou psychologique.



# CHARTRE de BIENTRAITANCE pour la protection des mineurs

**La bientraitance englobe tout ce qui favorise l'épanouissement de la personne, s'adapte à ses besoins divers (psychologiques, physiologiques, affectifs ...) et permet un développement harmonieux. La bientraitance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'une structure (établissement ou service). Elle vise à promouvoir le bien-être des personnes en gardant présent à l'esprit le risque de maltraitance.**

## Environnement

- Assurer aux enfants et aux jeunes une équité d'accueil et de traitement.
- Promouvoir le sens du collectif et un esprit de bien commun afin d'exercer une responsabilité partagée.
- Connaître, respecter et contribuer au projet éducatif de la structure.
- Créer des lieux d'écoute tenus par des professionnels formés.



## Croissance de l'enfant

- Aider les jeunes à distinguer ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas, tant dans les relations avec les autres enfants et les adolescents que dans la fréquentation des adultes.
- Développer leur capacité à exercer leur jugement critique.
- Respecter leur liberté de choix et de décision.
- Valoriser les talents et le potentiel de chacun (enfants et adultes).
- Construire et développer l'estime de soi.



## Attitude éducative juste et responsable

- Chercher à mettre en cohérence les paroles et les actes.
- Développer l'entraide.
- Échanger et partager les expériences ; relire et évaluer les actions.
- Chercher à se former.
- Adopter et développer des attitudes et comportements professionnels.



## Protection

- Connaître la loi en matière de Protection des Mineurs.
- S'engager à la faire respecter.
- Informer les jeunes de leurs droits en référence à la Convention Internationale des droits de l'Enfant et les aider à réfléchir sur ce qu'ils impliquent.
- Alerter sur les risques.



- Mettre à disposition les ressources existantes (numéros d'appel, charte...).
- Repérer et prendre en compte toute expression de mal-être ou de maltraitance.
- Connaître les protocoles de signalement.

## En cas de recueil d'informations pouvant évoquer la maltraitance :

- Informer son responsable de toute situation délicate ou ambiguë constatée. Le responsable informera des suites données.
- Les relayer aux autorités compétentes selon les procédures en vigueur.
- Faire preuve de discrétion en respectant la vie privée et la présomption d'innocence

